

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI - ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOU - représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 002-1591/09/CC

■ Modification de l'Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2008 du Budget Principal.
DSB 09/3869/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Tribunal Administratif de Marseille, dans son audience du 6 Février 2009, a considéré que les recettes prévisionnelles inscrites, sur l'exercice 2006, au titre des subventions en annuités d'emprunt du Département, en réalité versées par la banque Calyon à la suite d'une opération de novation, doivent faire l'objet d'une réalisation dans la comptabilité de MPM de façon à respecter la répartition entre la section d'investissement (part en capital) de la section de fonctionnement (part en intérêts).

L'exercice 2006 étant clos, les régularisations d'écritures, s'effectuent en 2009 par une annulation de titre de recette sur la section de fonctionnement et par l'émission d'un nouveau titre de recette en section d'investissement pour un montant réalisé de 19 807 288,71 euros.

Ce montant correspond à la part en capital des sommes reçues en 2006 dont le détail est joint en annexe de la présente délibération.

Dans ces conditions, et afin de respecter l'équilibre budgétaire de l'exercice 2009 du budget principal, il convient de modifier l'affectation du résultat 2008 en tenant compte de cette recette supplémentaire en investissement, diminuant d'autant le besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice 2008, la section de fonctionnement présente un excédent de 168 913 938,76 euros et la section d'investissement présente un déficit de 113 918 218,75 euros.

Les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes s'établissent à 21 500 000 euros.
La régularisation des recettes de l'exercice 2006 au titre des subventions en annuités s'élèvent à 19 807 288,71 euros.

Il en résulte :

- que le besoin de financement sur la section d'investissement s'élève à 72 610 930,04 euros.
- que le résultat de fonctionnement sera affecté en priorité à la couverture de ce besoin de financement
- que le solde, soit 96 303 008,72 euros sera conservé en fonctionnement,

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

- L'adoption du compte administratif ;
- L'adoption de l'affectation du résultat 2008 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient d'affecter les excédents de fonctionnement du budget principal constatés à la fin de l'exercice 2008 en tenant compte de la décision du Tribunal Administratif du 6 février 2009.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Pour le budget principal, le résultat excédentaire de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2008, soit 168 913 938,76 euros, est affecté :

- En recette au compte 1068 pour 72 610 930,04 euros : il s'agit de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement correspondant à la clôture de l'exercice 2008 au déficit de la section, corrigé des restes à réaliser en recettes d'investissement, et de la recette supplémentaire régularisée par décision du tribunal.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2009, à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 72 610 930,04 euros sur la nature 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

- Le solde, soit 96 303 008,72 euros est conservé en section de fonctionnement (compte 002).

Article 2 :

Pour les budgets annexes de l'Assainissement, de l'Eau, des Ports de plaisance, du Marché d'intérêt National et du Crématorium, les affectations des excédents de fonctionnement restent conformes à la délibération du 22 Juin 2009.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Finances
et Budget

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Jean-Pierre GIORGI

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

